

Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément aux dispositions applicables aux sociétés de gestion de portefeuille agréées au titre des directives OPCVM et AIFM, ainsi qu'aux règles applicables à la fourniture de services d'investissement, ITAVERA Asset Management a mis en place une organisation et des procédures spécifiques permettant la prévention, l'identification, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts.

Compte tenu de ses différents métiers, des profils de clientèle concernés et de son appartenance au Groupe Valoria, ITAVERA Asset Management pourrait être confrontée à des situations de conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte aux intérêts des OPCVM/FIA gérés, des porteurs ou actionnaires de ces placements collectifs, des clients sous mandat, des clients conseillés ou des clients dans le cadre de la réception-transmission d'ordres.

Un conflit d'intérêts est défini comme une situation dans laquelle les intérêts de la société de gestion, de ses dirigeants, de ses collaborateurs, de toute personne qui lui est directement ou indirectement liée par une relation de contrôle, ou encore d'un autre client, sont susceptibles d'entrer en contradiction avec les intérêts d'un client, d'un placement collectif géré ou des porteurs/actionnaires de ce placement collectif.

Des conflits d'intérêts peuvent notamment apparaître :

- Entre ITAVERA Asset Management, son personnel, ses dirigeants, ses actionnaires ou toute personne directement ou indirectement liée à ITAVERA Asset Management par une relation de contrôle, d'une part, et ses clients, les OPCVM/FIA gérés ou leurs porteurs/actionnaires, d'autre part ;
- Entre ITAVERA Asset Management et une ou plusieurs entités du Groupe Valoria, notamment dans le cadre de relations commerciales, de distribution, d'apport d'affaires, de conseil ou de prestations intragroupe ;
- Entre deux ou plusieurs clients de la société, notamment entre clients sous mandat, clients conseillés, clients transmettant des ordres ou investisseurs dans des placements collectifs gérés ;
- Entre plusieurs OPCVM/FIA gérés par ITAVERA Asset Management ou entre un OPCVM/FIA géré et un mandat ;
- Entre les intérêts d'un client, d'un porteur ou d'un groupe de porteurs et ceux d'un autre client, porteur ou groupe de porteurs.

La présente politique décrit le dispositif mis en place par ITAVERA Asset Management afin de :

- Prévenir les conflits d'intérêts par l'identification des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts des clients, mandants, porteurs/actionnaires ou placements collectifs gérés ;
- Gérer les conflits d'intérêts identifiés à l'aide de procédures, de mesures d'encadrement, d'une cartographie et d'un registre des conflits d'intérêts ;
- Assurer la traçabilité des situations identifiées, des analyses réalisées et des mesures de prévention ou de remédiation mises en œuvre ;
- Informer les clients ou investisseurs concernés lorsque les mesures organisationnelles ou administratives mises en place ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque d'atteinte à leurs intérêts sera évité.

Activités et personnes concernées

La présente politique couvre l'ensemble des activités exercées par ITAVERA Asset Management, et notamment :

- La gestion collective d'OPCVM ;
- La gestion collective de FIA, dans le cadre de son agrément AIFM ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de tiers / gestion sous mandat ;
- Le conseil en investissement ;
- La réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers ;
- La commercialisation des OPCVM/FIA gérés, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs, y compris le cas échéant des entités du Groupe Valoria ;
- Les relations avec les prestataires, délégataires, intermédiaires de marché, distributeurs, apporteurs d'affaires et fournisseurs de recherche.

Les personnes concernées par les risques de conflits d'intérêts sont notamment :

- Les dirigeants d'ITAVERA Asset Management ;
- Les mandataires sociaux et membres des organes de gouvernance de la société ;
- Les actionnaires directs ou indirects, y compris les entités du Groupe Valoria ;
- Les salariés et collaborateurs d'ITAVERA Asset Management, incluant les gérants financiers, les fonctions commerciales, les fonctions support et les personnes participant au dispositif de contrôle ;
- Les prestataires externes, délégataires ou sous-délégataires auxquels sont confiées certaines fonctions ou prestations ;
- Les intermédiaires de marché, dépositaires, valorisateurs, distributeurs, apporteurs d'affaires et fournisseurs de recherche ;
- Les entités du Groupe Valoria susceptibles d'intervenir dans la distribution, le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en investissement, l'apport d'affaires ou toute autre relation commerciale avec ITAVERA Asset Management ;
- Les clients sous mandat, clients conseillés, clients dans le cadre du service de RTO, ainsi que les porteurs/actionnaires des OPCVM/FIA gérés.

Situations de conflits d'intérêts identifiées et mesures de prévention

ITAVERA Asset Management procède au recensement des situations susceptibles de faire apparaître un conflit d'intérêts, en tenant compte de sa taille, de son organisation, de la nature de ses activités, de son appartenance au Groupe Valoria, des services d'investissement fournis et des placements collectifs gérés.

La liste détaillée des conflits d'intérêts potentiels ainsi que les mesures d'encadrement mises en place font l'objet d'une cartographie des conflits d'intérêts. Cette cartographie vise notamment les situations liées :

- À la gestion simultanée d'OPCVM, de FIA et de mandats ;
- Au traitement équitable des porteurs/actionnaires et des mandants ;
- Aux opérations susceptibles d'être réalisées sur un même instrument ou un même émetteur pour plusieurs portefeuilles ;
- À l'affectation et à la pré-affectation des ordres ;
- À la sélection des intermédiaires, contreparties, fournisseurs de recherche et prestataires ;
- Aux rémunérations directes ou indirectes perçues par la société de gestion ou par ses collaborateurs ;

- Aux avantages, cadeaux, invitations ou inducements ;
- Aux opérations personnelles des collaborateurs et personnes sensibles ;
- Aux mandats sociaux, fonctions externes ou intérêts personnels des dirigeants et collaborateurs ;
- Aux relations commerciales ou capitalistiques avec les entités du Groupe Valoria ;
- À la distribution de produits ou services d'ITAVERA Asset Management par une entité du Groupe Valoria ;
- À la circulation d'informations confidentielles ou privilégiées entre ITAVERA Asset Management, ses collaborateurs et les autres entités du Groupe Valoria ;
- À la documentation commerciale et à l'information communiquée aux clients, prospects, distributeurs et investisseurs ;
- À l'exercice des services de conseil en investissement et de réception-transmission d'ordres.

La cartographie des conflits d'intérêts est mise à jour par le RCCI, a minima annuellement, ainsi qu'à chaque événement susceptible de modifier l'exposition de la société à un risque de conflit d'intérêts, notamment en cas de nouvelle activité, nouveau produit, nouveau service d'investissement, nouveau partenariat, évolution du Groupe Valoria, évolution du dispositif de distribution, recrutement significatif ou modification de l'organisation interne.

Les situations de conflits d'intérêts avérés, ou dont la survenance est très probable, sont répertoriées dans un registre des conflits d'intérêts. Ce registre est mis à jour sur événement et précise notamment la nature du conflit, les personnes ou entités concernées, les clients, portefeuilles ou placements collectifs impactés, l'analyse menée, les mesures retenues et le suivi de leur mise en œuvre.

Tout collaborateur ayant connaissance d'un risque de conflit d'intérêts ou de la survenance d'un conflit d'intérêts en informe sans délai le RCCI d'ITAVERA Asset Management. Le RCCI analyse la situation, apprécie le risque d'atteinte aux intérêts des clients, porteurs/actionnaires ou placements collectifs concernés, et détermine les mesures nécessaires pour prévenir, encadrer ou faire cesser le conflit.

Si les mesures prises par ITAVERA Asset Management ne permettent pas de garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des clients ou investisseurs sera évité, ITAVERA Asset Management informe clairement les clients ou investisseurs concernés, avant d'agir en leur nom, de la nature générale ou de la source du conflit d'intérêts. Cette information peut être communiquée par tout moyen approprié, notamment via la documentation réglementaire, le rapport de gestion, le site internet, ou un courrier dédié.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts d'ITAVERA Asset Management est tenue à disposition des clients et investisseurs. Elle peut être communiquée sur demande et, le cas échéant, mise à disposition sur le site internet de la société.

Le RCCI veille au respect du dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Il assure l'information des collaborateurs, le suivi des situations ponctuelles, la tenue de la cartographie et du registre, ainsi que les contrôles nécessaires.

Au-delà de cette vigilance continue, les dispositifs de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêts sont revus périodiquement, et a minima annuellement, afin de s'assurer de leur caractère adapté, opérationnel et efficace au regard des activités exercées par ITAVERA Asset Management et de son organisation.